

G U I D E
P R A T I Q U E

**COMMENT REUSSIR SON
STAGE
EN ALLEMAGNE?**

Aurélie Carlesso, Aurore Mogenier, Edison Sylva, Pauline Millaud

INTRODUCTION

1. TROUVER UN STAGE	3
A) <u>Différentes sources</u>	
B) <u>Trouvez une opportunité de stage dans les grands groupes allemands</u>	
C) <u>Une fois le stage trouvé</u>	
2. REGLEMENTATION POUR LES STAGES EN ALLEMAGNE	6
A) <u>Qu'est ce qu'un stage en Allemagne ?</u>	
B) <u>La rémunération pour un stage en Allemagne</u>	
C) <u>La prise en charge des frais pour l'entretien de stage</u>	
D) <u>La semaine de travail pour un stagiaire en Allemagne</u>	
3. AVANT DE PARTIR	8
A) <u>Modalité d'inscription</u>	
a. Documentation	
b. Niveau linguistique	
c. Convention de stage	
B) <u>Financer son stage</u>	
C) <u>Assurance maladie</u>	
a. Assurance privé Française ou Allemande	
b. Carte Européenne d'Assurance Maladie	
4. PENDANT LE STAGE	16
A) <u>S'installer en Allemagne</u>	
a. Ouvrir un compte en banque	
b. S'inscrire sur Ariane	
c. Faire un tour au « Finanzamt »	
d. S'inscrire en mairie	
e. Comment trouver un logement ?	
B) <u>Pour le stage</u>	
a. Si le stage dure plus de 3 mois	
b. Si le stage dure moins de 3 mois	
C) <u>Déclaration de ressources en Allemagne</u>	
5. CONCLUSION	19

INTRODUCTION

En période économique difficile, l'Allemagne reste une valeur sûre de l'Union Européenne. Ses nombreux grands groupes et PME continuent de conserver leur compétitivité sur le marché international et les opportunités de stage continuent d'envahir les plateformes de recherche d'emploi. Nous ne pouvons que conseiller aux étudiants de ne pas hésiter à partir en stage en Allemagne. Pour vous faciliter cela, nous vous avons rédigé un guide pratique afin d'être informé sur toutes les modalités nécessaires ou conseillées pour partir en stage.

1. TROUVER UN STAGE

A. Différentes sources

L'Allemagne propose de nombreuses opportunités de stage que cela soit dans des grands groupes ou des PME florissantes. Si l'Allemand sera bien entendu la langue la plus demandée, la forte proportion d'entreprises utilisant l'anglais dans le cadre du travail facilitera la tâche pour les moins germanophones d'entre nous.

- **Son réseau**

Le père d'un copain a un ami qui travaille dans le domaine qui vous intéresse? N'hésitez pas de demander des contacts autour de vous et de faire savoir que vous recherchez un stage. Les bons filons sont souvent à proximité de soi.

- **Club des entreprises**

Depuis plus de 25 ans, le Club des Entreprises regroupe plus de 17 000 contacts professionnels actifs dans les entreprises. Des offres de stages sont alors diffusées sur le site internet du Club.

➤ <http://www.club-entreprises.univ-savoie.fr>

Les étudiants membres ont accès à cette base de donnée qui regroupe les adresses, mails, et nom de personnes à contacter, des entreprises françaises ou implantées à l'étranger.

Les coordonnées des maîtres de stage des anciens stages faits à l'étranger sont également répertoriées via le logiciel de gestion de contacts Vente Partners.

- **Site d'offre de stage**

L'**Office franco-allemand** pour la jeunesse est une organisation binationale autonome qui soutient, entre autres, les échanges franco-allemands d'étudiants. L'OFAJ propose des bourses (de 300 à 600 euro selon la durée du stage) pour des stages pratiques en entreprise en Allemagne, à condition qu'ils s'intègrent dans la formation professionnelle initiale et soient reconnus par l'établissement. Leur durée doit être d'un mois au minimum.

Les informations sur l'Office franco-allemand, les forums, modalités d'obtention de bourse etc., sont disponibles sur les liens suivants :

- www.ofaj.org
- <http://www.france-allemande.fr/Sejours-au-pair-stages-jobs,1008.html>

- **Les réseaux sociaux**

Les employeurs sont de plus en plus nombreux à utiliser les réseaux sociaux dans leurs recherches.

Deux sites internet se démarquent particulièrement : **LinkedIn** et **Viadeo**, qu'il faut vraiment maîtriser. Si vous en maîtrisez un, vous maîtriserez l'autre. LinkedIn a une culture plus internationale, contrairement à Viadeo, qui agrège des profils plus commerciaux et plus jeunes.

Vous devez préciser clairement quel est votre poste / niveau d'étude actuel et ce que vous recherchez.

B. Trouvez une opportunité de stage dans les grands groupes allemands

L'Allemagne possède une économie solide basée sur des dizaines de milliers de PME ainsi que des grands groupes qui ont su faire leurs preuves face à la concurrence internationale. C'est ces derniers qui vont nous intéresser dans ce guide, car ils offrent souvent des offres de stage par dizaines dans tous les domaines d'activité.

Ces grands groupes allemands n'hésitent pas à recruter des stagiaires internationaux, l'anglais cohabitant avec l'allemand sur le lieu de travail. Les possibilités sont donc nombreuses, que vous soyez germanophone ou non !

Les grands groupes allemands et leurs offres de stage :



C. Une fois le stage trouvé



- **Réaliser un dossier de candidature complet**

Il est important de réaliser un dossier de candidature complet, si possible un CV en allemand, même si les candidatures circulent de plus en plus en anglais. L'envoi d'un CV allemand prouvera votre capacité d'intégration dans un environnement de travail allemand. Faites-le corriger par plusieurs personnes, si possible des personnes de langue maternelle allemande pour obtenir plusieurs avis, et ajoutez une photo.

- **Etablir une correspondance des diplômes français et allemands**

Malgré les réformes européennes des dernières années, il n'est pas toujours évident d'établir une correspondance des diplômes français et allemands, nous avons établi une liste vous permettant de traduire vos diplômes en allemand : <http://www.connexion-emploi.com/fr/a/la-correspondance-des-diplomes-francais-en-allemande>.

- **Joindre tous les certificats lors de la candidature électronique**

Pensez à scanner vos certificats de stage précédent, votre diplôme de baccalauréat et autres formations réalisées depuis. En Allemagne, il est nécessaire de joindre dans sa candidature électronique les certificats (Zeugnisse).

2. REGLEMENTATION POUR LES STAGES EN ALLEMAGNE

L'Allemagne est l'un des premiers pays au monde à avoir favorisé avant tout l'aspect professionnalisant des formations à travers les stages. C'est donc tout naturel que le pays dispose d'une réglementation élaborée concernant les étudiants stagiaires !

A. Qu'est ce qu'un stage en Allemagne

Pour nos voisins germanophones, un stage dure entre 2 mois à un an, et permet à un étudiant de développer ses compétences dans un domaine particulier. Un stage peut être payé ou non, et ses caractéristiques dépendent des attentes de votre établissement, de votre employeur et de vous même.

B. La rémunération pour un stage en Allemagne

Il n'est pas inconnu de la majorité que l'Allemagne n'a jamais instauré de salaire minimum comme en France pour les salariés. Il en est donc de même pour les stages où aucune indemnisation minimum officielle n'est proposée. Dans les faits, de nombreuses entreprises proposent un salaire suffisant pour couvrir tout ou en partie les frais de la vie sur place.

Ce salaire varie principalement selon la région ou la ville que vous souhaitez rejoindre, et ne connaît pas de règle fixe. Cependant, un stage à Munich ou Dusseldorf devrait être mieux payé qu'un stage dans une petite ville.

À vous de voir donc ce que vous êtes prêts à accepter, et ce que vous pouvez négocier !

C. La prise en charge des frais pour l'entretien de stage

Particularité allemande particulièrement appréciable, le remboursement des frais liés à vos déplacements due à votre candidature pour une offre de stage. Pouvant légèrement varier d'une entreprise à l'autre, la majorité d'entre elles remboursent néanmoins les frais de transport et d'hôtel que votre entretien a engendré. Ce remboursement se fait dans des limites prévues par l'entreprise, et fait partie de la culture allemande.

D. La semaine de travail pour un stagiaire en Allemagne

L'employé classique à plein temps en Allemagne travaille en moyenne 42 heures par semaine, contre une moyenne de 41 heures en France. Si les stagiaires en France sont souvent soumis aux 35 heures, hormis pour les stages Licence et Master à responsabilités, ce n'est pas le cas en Allemagne.

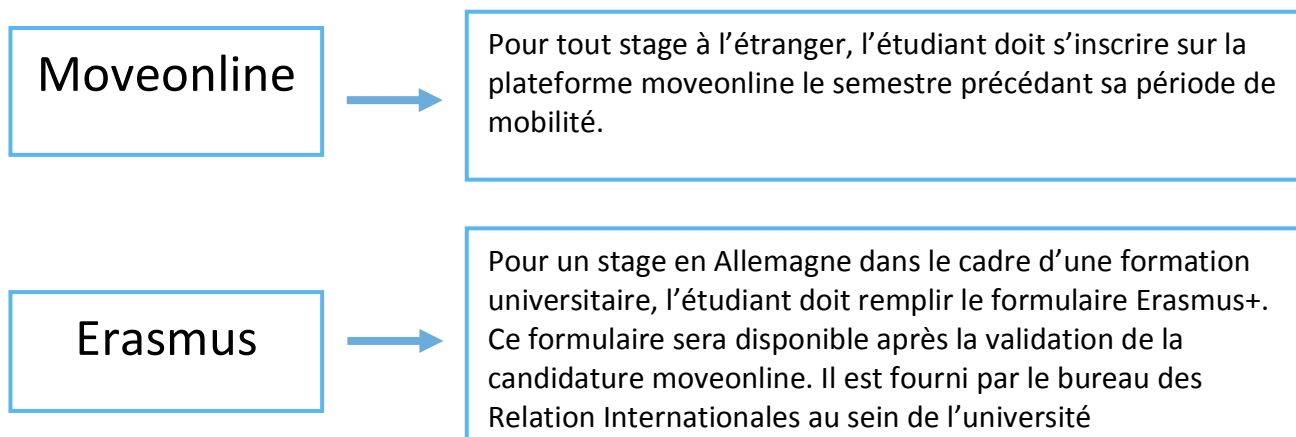
D'une manière générale, un employeur allemand ne vous demandera pas de travailler plus de 35 à 40 heures par semaine, du Lundi au Vendredi, avec un maximum de 8 heures par jour.

Certaines entreprises pourraient être néanmoins regardantes sur les heures supplémentaires, mais cela peut aussi signifier un stage particulièrement important et prenant !

3. AVANT DE PARTIR

A. Modalités d'inscription

a. Documentation



b. Niveau linguistique

Avant de partir, ou même d'envisager de partir, il est important de connaître son niveau en langue, et donc de l'évaluer.

Cela a deux objectifs :

1. Connaître son niveau
2. Faire reconnaître son niveau

Pour cela, il existe plusieurs préparations et certifications.

Tout d'abord, renseignez-vous sur la signification des différents niveaux en consultant la grille CECRL, qui explique en détail les niveaux.

- http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/anglais/file/CECRL_en_un_coup_doeil.pdf

Comment se préparez ?

Pour se préparer au mieux à passer un examen de niveau linguistique, il est important de connaître le format de l'examen. Pour cela, consultez le site officiel de l'**institut Goethe**, en ce qui concerne l'Allemagne et entraînez-vous à passer des examens blancs disponibles sur leur site.

- <https://www.goethe.de/de/index.html>

Les examens de niveau en Allemand ont généralement lieu sur Grenoble ou Lyon et sont valables 2 ans. Les tarifs de ces certifications peuvent varier entre 65€ et 265€.

Pour une auto-évaluation, non-officielle, vous pouvez effectuer des tests gratuits d'1h pour un premier diagnostic :

- <http://self.innovalangues.net>
- <http://dialangweb.lancaster.ac.uk>

c. Convention de stage

- **Qu'est-ce qu'une convention ?**

Une convention de stage est un document obligatoire pour réaliser un stage en entreprise. Il s'agit du contrat définissant le cadre de votre mission et qui doit être signé par les 3 parties concernées par votre stage : vous, l'entreprise, l'IAE.

Elle est obligatoire pour tous les stages en entreprises (stages obligatoires ou complémentaires à votre formation)... la convention de stage remplace le contrat de travail et vous assure un cadre légal dans votre travail. Sans la convention, votre stage ne sera accepté par l'IAE.

- **A quoi sert une convention de stage ?**

La convention de stage permet de préciser, comme pour un contrat de travail, les engagements mutuels (droits et devoirs) : missions, rémunérations et avantages, horaires, dates de début et fin de mission, assurances en cas d'accident... afin de vous protéger et de poser un cadre précis à votre stage.

- **Où la trouver ?**

La convention de stage est à compléter sur l'application P-Stage, sur l'intranet de l'IAE.

- <http://pstage-savoie.grenet.fr/esup-pstage/stylesheets/stage/welcome.xhtml>

- **Quand la faire ?**

-Ouverture du formulaire en ligne : à partir de fin novembre 2017

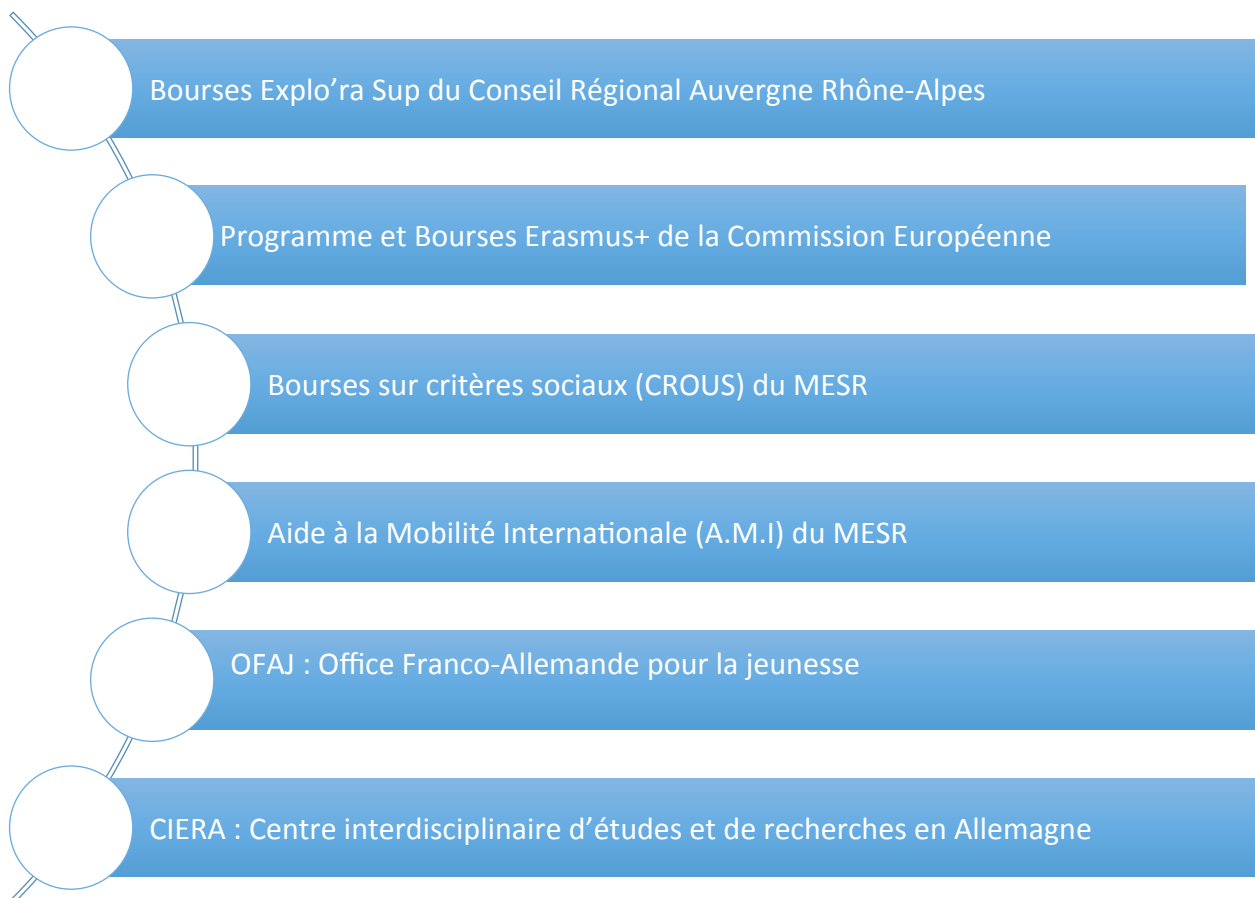
-Candidater en ligne seulement lorsque le stage est confirmé (convention de stage signée ou une preuve écrite de la confirmation du stage)

-Dossier complet à retourner auprès du bureau des relations internationales de votre composante au maximum 1 mois avant le début du stage

→ Aucun dossier ne pourra être instruit après le début du stage

B. Financer son stage

Les bourses de mobilité constituent une contribution aux frais de séjours à l'étranger, elles ne sont pas destinées à financer la totalité du séjour. L'attribution n'est pas systématique, celle-ci dépend de votre situation personnelle, du type de mobilité, de la durée ainsi que des budgets disponibles chaque année. Il existe différentes bourses :



- **Bourses de la Région Rhône-Alpes : Explo'ra Sup**

Cette bourse s'adresse aux étudiants et apprentis du supérieur inscrit en Rhône-Alpes

Bourses Explo'ra Sup du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes : Règlement actuel des

Bourses Explo'ra Sup disponible sur : www.exploranet.rhonealpes et www.univ-savoie.fr/drj

<p>CRITERES D'ELIGIBILITÉ</p>	<p>-Avoir validé un cursus supérieur d'une année complète dans un établissement rhônalpin au moment du départ à l'étranger</p> <p>-Suivre un stage qui sera validé par des crédits capitalisables (ECTS) et prévu dans le règlement des études</p> <p>- Le stage doit être obligatoire et être inscrit comme tel dans le règlement des études de la formation (seule la durée minimale prévue par le règlement des études de la formation sera prise en charge).</p> <p>-Signer une convention de stage</p>
<p>NE SONT PAS ELIGIBLES</p>	<p>-Les dossiers des étudiants non français effectuant une mobilité vers leur pays d'origine,</p> <p>-Les mobilités post-diplôme ainsi que les mobilités effectuées dans le cadre d'une année de césure.</p>
<p>DUREE DE LA BOURSE</p>	<p>Minimum : 4 semaines / Maximum : 17 semaines</p> <p>-Un même étudiant peut bénéficier 2 fois maximum d'une bourse Explo'ra (dans la limite de 48 semaines - 12 mois financés au total), à condition que toutes les 1ères demandes de l'Université aient été satisfaites lors de la 2ième demande.</p>
<p>MONTANT DE LA BOURSE</p>	<p>-380€ par mois (95€ pas semaines)</p> <p>-530€ pour les étudiants boursiers ou en situation de handicap</p> <p>-Pas de rémunération quand la rémunération du stage est supérieure à 554,40€ et 664,40€ pour les étudiants boursiers ou en situation de handicap.</p>
<p>MODALITE DE SUIVI ET DE PAIEMENT :</p>	<p>-Vérification des pièces constitutives du dossier</p> <p>-Notification et paiement par la Région</p> <p>2 versements en fonction de la réception des justificatifs de séjour (début</p>

	<p>et fin)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acompte 75% en début de séjour • Solde 25% en fin de séjour <p>-Les justificatifs de séjour et toutes les questions relatives aux bourses explo'ra Sup doivent être adressées exclusivement à la Direction des Relations Internationales de l'USMB et pas à la Région.</p>
--	--

- **La bourse Erasmus +**

CRITERE D'ELIGIBILITE :	<p>-Etre régulièrement inscrite à l'USMB l'année du départ (A partir de bac +2)</p> <p>-Etre sélectionné(e) par votre département ou votre UFR (unité de formation de recherche) qui validera votre stage</p> <p>-Partir dans le cadre d'une convention de stage signée.</p>
DUREE	<p>-Un étudiant peut bénéficier de plusieurs mobilités stages</p> <p>-La durée de 12mois maximum par cycle d'étude doit être respectée</p> <p>- Dans le cas de deux mobilités effectuées au cours du même cycle, le nombre de mois disponible doit couvrir la totalité de la 2ieme mobilité.</p>
DEUX TYPES DE MOBILITE :	<p>-Etude incluant une période de stage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée de 90 jours à 12 mois • A partir de la 2ieme année d'études (bac +2) <p>-Mobilité de stage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée de 60 jours à 12 mois • Dès la première année d'études (bac +1)
MODALITES DE PAIEMENT	<p>-La bourse est d'environ 350 euros par mois. Cette bourse peut être cumulée avec d'autres bourses ;</p> <p>-Deux versements en fonction de la réception des justificatifs de séjour (début et fin) comme pour la bourse Explo'ra Sup</p>
LA PLATEFORME LINGUISTIQUE	<p>Avant le départ en mobilité, un un test d'évaluation linguistique (gratuit) sur la plateforme OLS est obligatoire pour tout les départs Erasmus+. En effet, il conditionne le versement de la bourse</p>

- **Bourses sur critères sociaux du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

-Cumulable avec la bourse Explo'ra Sup ou la bourse Erasmus+
 -La demande "Dossier Social Etudiant" (D.S.E.) – à renouveler chaque année - doit être faite par l'étudiant exclusivement sur internet entre le 15 janvier et le 31 mai de l'année universitaire en cours. <http://www.crous-grenoble.fr> → dossier-social-etudiant@crous-grenoble.fr

- **Aide à la Mobilité Internationale (A.M.I) du MESR**

CRITERES D'ELIGIBILITE	<ul style="list-style-type: none"> -Etre boursier sur critères sociaux ou bénéficiaire d'une aide d'urgence annuelle allouée par le CROUS, l'année de la mobilité, -Présenter un projet d'études pour une durée comprise entre 2 et 9 mois consécutifs dans une université étrangère -Préparer un diplôme national de 1er, 2ème, 3ème cycle (Master professionnel ou recherche) ou une Ecole d'ingénieurs.
SONT EXCLUS	<ul style="list-style-type: none"> -Les étudiants bénéficiant d'un prêt d'honneur -Les étudiants non-inscrits dans une université en France mais inscrits dans une université étrangère et qui bénéficient d'une bourse sur critères sociaux.
DUREE	<ul style="list-style-type: none"> -La durée du stage aidé doit être de 2 mois minimum et 9 mois maximum. -Au cours de ses études, un étudiant peut bénéficier plusieurs fois d'une aide à la mobilité. (Ne peut pas dépasser un total de 9 mois.
MONTANT DE LA BOURSE	<ul style="list-style-type: none"> -Pour l'année universitaire 2016-2017, l'aide est de 400 € par mois. -Le paiement des aides est réalisé par l'établissement. -L'aide prend en compte la durée du séjour et des spécificités du pays d'accueil (éloignement, coût de la vie...).
MODALITE DE PAIEMENT	<ul style="list-style-type: none"> -L'étudiant doit transmettre au service des RI de son établissement un dossier de demande d'aide à la mobilité, accompagné d'un projet de séjour d'études ou de stage à l'étranger. -Les candidatures sont sélectionnées par le président d'université.

- **OFAJ**

CRITERES D'ELIGIBILITE	-Le stage pratique doit être effectué pendant la formation. -Le stage pratique doit avoir une durée minimale de 4 semaines.
NE SONT PAS ELIGIBLES :	-Les stages se déroulant dans une institution française en Allemagne (ex. Consulat ou Ambassade) ne peuvent pas faire l'objet d'un soutien de l'OFAJ.
MONTANT DE LA BOURSE	-Montant de la bourse : 300 € -Au-delà de cette durée, un forfait de 150 € est accordé par tranche de deux semaines. Si le stage dure plus de 3 mois, elle est toutefois limitée à 900 €.
MODALITE DE PAIEMENT	-Le cumul de la bourse OFAJ avec d'autres aides ou bourses de mobilité est possible (à l'exclusion des bourses LEONARDO et Erasmus+ et des projets déjà financés par le Secrétariat Franco-allemand). -La subvention sera versée directement au stagiaire (après le stage) à réception des justificatifs demandés qui devront être transmis, au plus tard un mois après la fin du stage.

- **CIERA**

CRITERES D'ELIGIBILITE	-Les aides à la mobilité du CIERA s'adressent uniquement aux jeunes chercheurs doctorants en sciences humaines et sociales. -Etre inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français
DUREE	La durée du stage doit être de 4 mois maximum
MONTANT DE LA BOURSE	-650€ par mois - Les aides à la mobilité doctorales peuvent être attribuées un maximum de 2 fois au cours de la thèse.

C. Assurance Maladie

L'assurance maladie est une étape à ne surtout pas négliger lorsque l'on part à l'étranger. Tomber malade, avoir besoin d'aller voir un médecin ou aller à l'hôpital n'arrive pas qu'aux autres.

Lors d'un départ en Europe vous devez faire une carte Européenne d'assurance maladie, elle vous couvrira comme la carte vitale. Pour la partie mutuelle vous devez prendre un organisme en plus, celui de votre choix. Les Sécurités sociales étudiantes proposent des packs pour les étudiants partant à l'étranger qui comprennent la mutuelle.

a. Carte Européenne d'Assurance Maladie

Vous devez faire votre demande sur le site d'Amélie :

<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-en-europe.php>

Si vous n'avez toujours pas la carte avant de partir, vous aurez une attestation de remplacement jusqu'à la réception.

Deux cas se posent lors de soins à l'étranger :

- soit vous ne payez pas les frais médicaux.
- soit vous devez avancer les frais médicaux, dans ce cas vous vous ferrez rembourser sur place par l'organisme de sécurité sociale de votre lieu de séjour.

b. Assurance privé Française ou Allemande

Pour la partie mutuelle ; vous devez souscrire à un organisme Français, ou allemand.

En France, bon nombre de mutuelle prennent en charge les soins à l'étranger. Demander à votre mutuelle française si elle prend en charge les soins à l'étranger et pour quel montant.

Autrement vos sécurités sociales étudiantes proposent des packs pour les étudiants qui partent à l'étranger :

- Pour la Smerra : <https://smerra.fr/4-assurances/5-assurance-a-letranger>
- Pour la LMDE : <https://www.lmde.fr/mutuelle-sante/je-pars-a-l-etranger>

4. PENDANT LE STAGE

A. S'installer en Allemagne

a. Comment trouver un logement ?

La collocation marche très bien chez les allemands. Selon les régions il est possible de se loger pour pas très cher (À Berlin le coût de la vie est plus accessible pour les étudiants ; un logement en collocation peut s'élever à 200€ par mois).

On appelle WG (à prononcer vé-gué, pour wohnung=logement) les logements en collocation.

Le meilleur site pour trouver un WG : <http://www.wg-gesucht.de/>.

Je vous conseille vivement d'appeler les propriétaires. En général ils préfèrent rencontrer leur futur colocataire avant de prendre une décision. Il vaut donc mieux planifier toutes les visites sur une journée puis se rendre sur place et loger dans un hôtel 2 ou 3 nuits avant d'avoir le wg.

b. S'inscrire en mairie

Le fait d'avoir un logement vous permettra de pouvoir bénéficier d'une adresse fixe. Et qui dit adresse fixe, dit : enfin la possibilité de s'inscrire en mairie ! Ce que l'on appelle l'Anmeldung. Il vous faudra bien sûr contacter la mairie de votre quartier de résidence, et vous y rendre avec une pièce d'identité et votre contrat de location (ou une autorisation du propriétaire ou du locataire principal, à défaut).

c. S'inscrire sur Ariane

Le portail Ariane, est un portail créé par le Ministère des affaires étrangères. Grâce à ce service, quand vous êtes à l'étranger, vous pouvez recevoir des conseils de sécurité et d'être informé des risques éventuels dans le pays ou vous voyagez. Ce service est aussi accessible aux étudiants étrangers résidant habituellement en France.

L'inscription est gratuite et se fait en ouvrant un compte utilisateur sur le site diplomatie.gouv.fr.

d. Faire un tour au Finanzamt

Que vous travaillez ou que vous soyez en stage dans le pays, il vous faudra tôt ou tard, mais le plus tôt est toujours le mieux, franchir les portes du Finanzamt (centre des impôts) afin d'obtenir votre Lohnsteuerkarte (carte d'imposition). Le numéro inscrit sur ce document personnel vous sera demandé par l'entreprise dans laquelle vous travaillez.

e. Ouvrir un compte en banque

Si vous comptez passer plusieurs mois en Allemagne, ouvrir un compte allemand vous sera très utile ! En Allemagne, les cartes bleues françaises ne sont pas souvent acceptées dans les magasins, restaurants, supermarchés etc. Et puis, dépendant de votre Banque en France, vous devriez peut-être payer des frais de retrait à l'étranger à chaque fois que vous retirez du liquide avec votre carte française. Ouvrir un compte en Allemagne est très simple et rapide. Plusieurs banques proposent des plans jeunes ; si vous avez moins de 25 ans, vous pouvez bénéficier d'un compte bancaire et d'une carte de retrait gratuite. Pour ouvrir un compte, il vous suffit de vous rendre dans la banque de votre choix, muni d'une pièce d'identité et de votre Meldebescheinigung (certificat de résidence).

B. Pour le stage

a. Si le stage dure moins de 3 mois :

Selon la loi européenne de la liberté de mouvement, les étudiants appartenant à une université européenne n'ont pas besoin d'un permis de travail issu de l'administration publique allemande. Les étudiants feront leur stage sous les lois de travail allemandes. Juste une carte d'identité sera nécessaire.

b. Si le stage dure plus de 3 mois :

Vous rendre à l'office des étrangers (Ausländeramt) qui délivre une autorisation de séjour (Aufenthaltsgenehmigung) sur présentation de justificatifs de ressources, d'une attestation de domicile (Wohnungsbescheinigung) et d'une pièce d'identité en cours de validité.

A. Déclaration de ressources en Allemagne

- **Les aides financières accordées pour les stages**

Dans le cadre d'une formation universitaire, elle ne feront pas objet d'imposition si la durée de stage ne dépasse pas 2 ans.

- **Si le stage est rémunéré par l'entreprise**

Cette indemnisation devra être déclarée. Le seuil d'imposition est fixé à 899,9 euros brut par mois. Deux cas se présentent :

- Si la durée de stage est inférieure à 6 mois : l'étudiant est soumis à la loi fiscale allemande limitée. Seulement l'impôt sur le revenu est payé. L'étudiant n'a donc pas besoin d'appliquer pour une carte de déclaration de revenus. Un certificat provisoire de déclaration d'impôts doit cependant être demandé par l'étudiant : « Antrag auf Erteilung einer Bescheinigung für beschränkt einkommensteuerpflichtige Arbeitnehmer ».
- Si la durée de stage est supérieure à 6 mois : l'étudiant est soumis complètement à la loi fiscale allemande. Dans ce cas, il faut payer l'impôt allemand, et déclarer ces revenus dans sa déclaration de revenu en France. L'étudiant est considéré comme un employé avec une résidence en Allemagne ; or, la carte de déclaration de revenus est obligatoire.

- **L'étudiant peut profiter de la convention de double impôt**

Si son stage est obligatoire dans son parcours universitaire. Selon cette convention, une imposition supplémentaire dans son pays est évitée. Une demande de l'application de cette convention doit être issu au bureau des services fiscaux allemands.

Pour les stages en dehors du cadre d'études, cette convention ne s'applique pas. Néanmoins, une demande d'exemption d'imposition (Antrag auf Erteilung einer Bescheinigung für beschränkt einkommensteuerpflichtige Arbeitnehmer) peut être fait aux services fiscaux allemands. Si cette demande fait objet d'un rejet, l'étudiant est soumis à la loi fiscale allemande.

5. CONCLUSION

La fin du stage approche, vous ne devez pas oublier de faire signer votre attestation de fin de stage à votre entreprise d'accueil pour que votre stage soit validé par l'université.

A la fin de votre stage vous aurez plusieurs rapports à faire :

- Un pour les bourses qui vous permettront de toucher le solde de vos bourses.
- Un pour l'université, pour les RI.
- Et surement un pour vos parcours scolaires respectifs.